

## COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2018  
1<sup>re</sup> séance

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à quatorze heures cinq minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 14 février 2018.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBI – Maire et présidente de séance

M. Glenn LÉONARD, Mme Régina RIEU, M. Albert KASOVIMOIN, Mme Mairé NOZERAN, M. Tony GILLES, Mme Alima JEAN et M. Sylvano ABDELKADER - Adjointes au Maire

M. Patrick ROBELIN, M. Mario BOUEARAN et Mme Dominique SALA – Membres.

Procurations :

Mme Marie-Victoire BODEOUAROU a donné procuration à M. Sylvano ABDELKADER, Melle GUÉRARD Isabelle a donné procuration à Mme Brigitte EL ARBI, Mme Gyslène DAMBREVILLE a donné procuration à M. Patrick ROBELIN et M. Kirvin SERRE a donné procuration à M. Tony GILLES.

Absentes excusées :

Mme Sandra NEBOIPOU et Mme Jeannette AKARO.

Absents non excusés :

M. Nadir BOUFENECHÉ et M. Julien BOANEMOI.

La présidente déclare la séance ouverte à quatorze heures dix minutes.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Mairé NOZERAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et madame Doriane KABAR – agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017,
- Débat d'orientations budgétaires 2018,
- Plan de financement des projets FIPE 2017 « Réfection pont Bellenguez » et « Réfection route de la Taraudière »
- Plan de financement du projet PULSE 2017 « Réfection route de Téné »
- Plan de financement du projet CD 2017-2021 « Assainissement Ballande Bellevue »
- Signature d'une convention de prestation relative à la révision du PUD
- Nomination des membres du comité d'études chargé de la révision du PUD
- Action en contentieux (ramassage scolaire 2018, 2019 et 2020)
- Signature du marché de travaux routiers.

La présidente de séance souhaite ajouter à l'ordre du jour un projet de délibération supplémentaire ; il s'agit d'habiliter le maire à défendre la commune suite à la plainte déposée en justice pour destruction de bien d'autrui aggravé (véhicule pompier volé et incendié le 6/12/17) ;

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'examiner cette délibération complémentaire.

Le conseiller Patrick ROBELIN prend la parole et évoque la disparition récente d'anciens conseillers municipaux ; Messieurs Justin GUILLEMARD et Lucien PERALDI. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote ;

#### **2018.01 – Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**.

#### **2018.02 – Orientations budgétaires**

Le maire présente ses orientations budgétaires pour l'année 2018 (voir note de présentation en annexe 1) ;

La discussion étant ouverte :

Le groupe Intérêt Communal de Bourail fait remarquer (déclaration en annexe 2) :

- une nécessité de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'investissement
- peu d'investissements au niveau du développement d'infrastructures nouvelles malgré le financement obtenu sur nombre de projets, qui leur semblent prioritaires et nécessaires au développement de la commune et au bien-être de la population en général.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les orientations du budget de l'exercice 2018 présentées par le maire.

#### **VOTES :**

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario  
Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène et SERRE Kirvin.

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

#### **2018.03 – Réfection de voirie – pont route BELLENGUEZ**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet et le plan de financement relatifs à la réfection de l'ouvrage hydraulique sur la RM n°18 (pointe BELLENGUEZ) ainsi qu'il suit :

- Montant des travaux : 32.662.000 francs

dont 13.064.800 francs de subvention au titre du FIP Équipement 2017, 13.000.000 de francs sous forme d'emprunt bancaire et 6.597.200 francs en apport sur fonds propres communaux.

#### **VOTES :**

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.04 – Réfection de voirie – route de la Taraudière**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** le projet et le plan de financement relatifs à la réfection de la route de la Taraudière (RM 8, RM 10 et CR 53) ainsi :

- Montant des travaux : 41.600.760 francs

dont 16.432.300 francs de subvention au titre du FIP Équipement 2017, 17.000.000 de francs sous forme d'emprunt bancaire et 8.168.460 francs en apport sur fonds propres communaux.

**VOTES** :

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.05 – Réfection de voirie – route de Téné**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet et le plan de financement relatifs à la réfection de la route de Téné (RM n°33) suivant le montage :

- Montant des travaux : 30.000.000 francs

dont 20.000.000 francs de subvention au titre du PULSE 2017 et 10.000.000 francs en apport sur fonds propres communaux.

**VOTES** :

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.06 – Travaux d'assainissement – secteur Bellevue/Ballande**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOPTÉ** le projet et le plan de financement relatifs aux travaux d'assainissement du village – secteur Bellevue Ballande (9<sup>ème</sup> tranche) ainsi qu'il suit :

- Montant des travaux : 95.000.000 francs

Réparti, pour les participations de l'Etat et de la province Sud (Contrat de Développement 2017/2021) à hauteur de 35.150.000 francs respectivement et le solde de 24.700.000 de francs à la charge du budget communal.

**VOTES :**

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.07 – Révision du P.U.D. – maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à signer la convention avec les bureaux d'études ATHANOR et ENVIE relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la révision du PUD de BOURAIL dont le but est de répondre au développement de la commune ainsi qu'aux objectifs de développement durable.

**VOTES :**

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.08 – Révision du P.U.D. – composition du comité d'études**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Mesdames Brigitte EL ARBI et Régina RIEU ainsi que Monsieur Patrick ROBELIN sont désignés, au vote à main levées, membres du comité d'études prévu par le Code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie

**VOTES :**

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.09 – Contentieux**

La discussion étant ouverte :

Le conseiller Tony GILLES informe l'assemblée que des tracs contre l'action de la Commune sont distribués par ARC EN CIEL dans le village ; les conseillers Patrick ROBELIN et Mario BOUEARAN demandent à en avoir communication.

Monsieur Tony GILLES insiste sur le fait que si le verdict du Tribunal confirme que la Commune n'a rien à se reprocher dans cette affaire, il faudra poursuivre la société ARC EN CIEL pour diffamation.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à défendre la commune devant le tribunal administratif de Nouméa suite au recours déposé par la société ARC EN CIEL dans le cadre de l'attribution du marché de ramassage scolaire pour les années 2018 à 2020.

**MANDATE** Maître Raphaëlle CHARLIER pour représenter la commune en défense.

**VOTES :**

**POUR** : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

**Par procurations** : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

**ABSTENTIONS** : NEANT

**CONTRE** : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.10 – Réfection de voirie – diverses voies urbaines et un chemin rural**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à passer et signer un marché de gré à gré avec l'entreprise MÉNAOUER pour la réfection des voies urbaines n°9, 28, 32 et 70 (village) ainsi que le chemin rural n°49 (Nékou).

**VOTES :**

**POUR** : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

**Par procurations** : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

**ABSTENTIONS** : NEANT

**CONTRE** : NEANT

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

**2018.11 – Action en justice – dégradation de biens communaux**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**HABILITE** le maire à défendre la commune devant le tribunal correctionnel de Nouméa dans les affaires n°28155 – vol aggravé et n°28140 – destruction du bien d'autrui aggravé, commis le 6 décembre 2017.

**VOTES :**

POUR : EL ARBI Brigitte, LEONARD Glenn, RIEU Régina, KASOVIMOIN Albert, NOZERAN Mairé, GILLES Tony, JEAN Alima, ABDELKADER Sylvano, SALA Dominique, ROBELIN Patrick, BOUEARAN Mario

Par procurations : BODEOUAROU Marie-Victoire, SERRE Kirvin, GUERARD Isabelle, DAMBREVILLE Gyslène

ABSTENTIONS : NEANT

CONTRE : NEANT

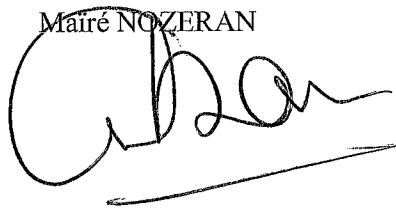
**ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, madame le maire lève la séance à 15 heures 30.

La secrétaire de séance,

La présidente de séance,

Mairé NOZERAN



Brigitte EL ARBI



## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

Conformément à l'article L.212-1 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et à l'article 21 du règlement intérieur du conseil municipal, un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice à venir et au plus tard 15 jours avant le vote du budget.

Le DOB a pour objectif d'annoncer les orientations générales du budget en fonction de l'évolution des charges et des recettes de la Commune ;

Dans le présent rapport, les développements présentent le contexte économique et financier national, la situation de la Nouvelle-Calédonie dans cet environnement puis la situation budgétaire de la commune de Bourail avec les orientations pour 2018.

### **I. UNE CONJONCTURE NATIONALE FAVORABLE MAIS UNE CROISSANCE CALEDONIENNE PEU DYNAMIQUE**

#### *Une conjoncture favorable pour une reprise de la croissance en France*

La croissance française se rapproche de celle de la zone Euro et ressort au voisinage de 2 % pour se maintenir en 2018 entre 1,6 % et 1,8 %.

Les aléas négatifs subis en 2016 sont effacés, l'investissement productif et l'emploi sont résilients, le climat des affaires est positif. Ce regain est dopé par le contexte économique mondial et les réformes engagées.

Cependant, l'engagement du nouveau Gouvernement de respecter les contraintes européennes en matière de déficit budgétaire, couplé aux mesures de relance de l'économie programmées, contraint l'Etat à revoir à la baisse sa participation auprès des collectivités locales.

Ainsi, la Loi des finances 2018 ainsi que le projet de Loi de programmation des finances publiques 2018-2020, adoptés le 24 octobre dernier, instaure pour la première le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages d'ici à 2020 et le maintien de la DGF en 2018 (30,9 milliards d'euros), et pour le second pose le cadre de la **baisse de 13 milliards d'Euros des dépenses de fonctionnement** des collectivités à l'horizon 2022 en introduisant un nouveau ratio d'endettement, plus strict, à compter de 2019.

Dans ce contexte, les dotations de l'Etat, notamment au travers des contrats de plan et d'agglomération sont loin d'être pérennisées, comme cela a pu être constaté pour les autorisations d'engagement 2017 du contrat d'agglomération 2017-2021 où les dotations FPIC en 2017.

#### *Une croissance de l'économie calédonienne atone*

Après plusieurs années fastes, l'économie calédonienne s'inscrit depuis 2012 dans un contexte plus incertain, qui s'accroît en 2017.

L'indicateur du climat des affaires chute de nouveau en cette fin d'année 2017, s'établissant à 87,7 points, soit plus de 10 points en deçà de sa moyenne de longue période, traduisant les incertitudes économiques et institutionnelles qui marquent durablement la Nouvelle-Calédonie.

Le secteur du nickel (mine et métallurgie) a été confronté à une nouvelle contraction des cours mondiaux, qui minore pour partie la hausse des volumes exportés, traduction de nouvelles autorisations d'exportation de minerais. Si les stocks mondiaux de nickel se stabilisent après avoir atteint des niveaux historiquement élevés en 2015, parallèlement les cours du nickel au LME (marché des métaux de Londres) sont à nouveau fortement impactés au second semestre 2017 sous l'effet notamment de l'orientation de la filière aux Philippines.

Les autres secteurs connaissent des évolutions mitigées : l'activité se stabilise globalement dans le secteur primaire, mais certains indicateurs du secteur de la construction se dégradent et la fréquentation touristique recule.

Le marché du travail reste tendu, avec le nombre de nouvelles offres d'emploi au plus bas depuis plus de 5 ans et une prédominance à la précarité avec des contrats de courte durée de plus en plus nombreux et une forte diminution des propositions de formation émanant des centres de placement.

Quant à l'indice des prix à la consommation, il continue à progresser pour atteindre son plus fort taux d'évolution depuis quatre ans : + 2% en glissement annuel.

Ainsi, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises sont mal orientés.

La consommation des ménages ne joue pas un rôle moteur compte-tenu de la stagnation du pouvoir d'achat. Elle est durablement affectée par les incertitudes fiscales et institutionnelles.

Par ailleurs, les perspectives d'investissement restent hésitantes, après la fin des grands chantiers et les difficultés rencontrées par la commande publique.

En effet, la demande publique est fortement contrainte par la stagnation des recettes. Disposant de peu de marges de manœuvre, les collectivités locales calédoniennes ont dû adapter leur budget propre à la contrainte financière calédonienne.

Les transferts publics métropolitains s'inscrivent également à la stagnation, voire à la baisse notamment dans les nouveaux contrats de développement signés fin 2016, les autorisations d'engagement de l'Etat en faveur de la Nouvelle-Calédonie ayant été revus à la baisse dès 2017 sur lesdits contrats.

Après le tassement des recettes fiscales de 2016, les collectivités calédoniennes devraient connaître en 2018 une diminution plus accrue de celles-ci, déjà ressentie en 2017.

Le climat économique morose et en stagflation de la Nouvelle-Calédonie et ses répercussions sur la fiscalité perçue par la Nouvelle-Calédonie aggravent la situation des collectivités à qui est redistribuée une part de cette fiscalité (baisse des dotations Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) attendues compte-tenu des modalités de répartition de celui-ci, avec l'application de l'effet cliquet (par la mise en œuvre de la solidarité entre communes).

Il ne faut donc pas envisager d'évolution positive des dotations de la Nouvelle-Calédonie aux collectivités en 2018.

#### *Peu de marge disponible pour les ressources propres communales*

Les Communes de Nouvelle-Calédonie ne disposent que de peu de ressources propres.

Pour la Commune de Bourail, elles représentent environ 16 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les plus significatives d'entre elles sont la taxe sur l'électricité, les locations d'immeubles, les centimes additionnels et le surprix sur l'eau et l'assainissement affectés aux budgets annexes.

C'est dire que les recettes provenant des services, des ventes, des redevances et des locations ne peuvent suffire à compenser le recul des dotations et produits fiscaux. Ils restent cependant les principaux leviers communaux pour équilibrer les budgets annexes et dégager de l'autofinancement propre.

## **II. UNE SITUATION FINANCIERE Saine DE LA COMMUNE MAIS UNE AUGMENTATION DE L'ENDETTEMENT**

L'analyse financière portera sur les indicateurs essentiels mesurant la santé financière de notre collectivité : l'épargne brute et l'endettement.

Dans un premier temps, il convient d'analyser l'évolution rétrospective et prospective des dépenses et des recettes afin de comprendre la formation de l'épargne brute qui permet de financer en grande partie l'investissement. En second lieu, il est judicieux d'examiner les évolutions respectives de l'épargne et de l'endettement pour définir les marges de manœuvre de la Commune au regard du contexte économique actuel.

### **➤ Une situation financière satisfaisante sur la période 2013 - 2016**

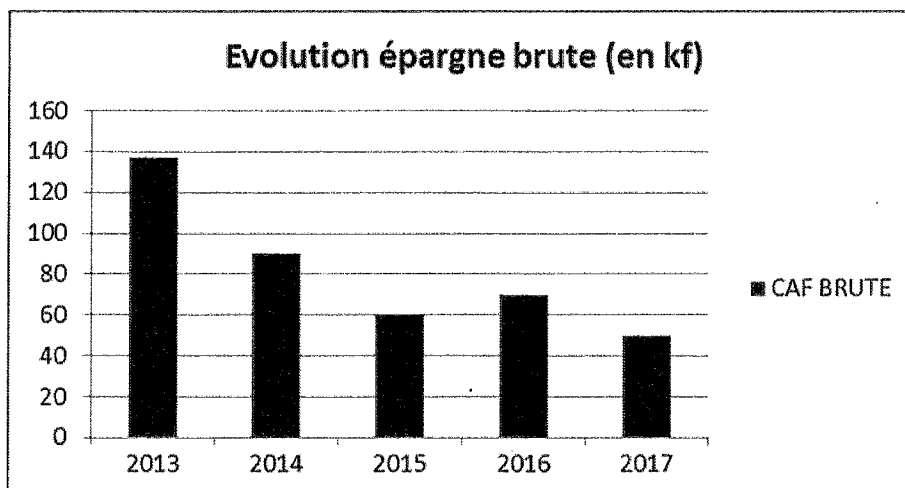
#### *Le maintien d'une épargne brute de bon niveau*

Il est utile de rappeler que les principes budgétaires des collectivités locales imposent un équilibre réel et strict du budget. Ainsi, les dépenses doivent être couvertes par des recettes réelles en fonctionnement, et l'excédent de fonctionnement dégagé doit financer au moins le remboursement de l'emprunt en investissement. Les dépenses d'équipement en investissement sont financées par l'excédent net de fonctionnement, les subventions d'équipement et l'emprunt.



L'épargne brute mesure la capacité d'autofinancement de la collectivité. C'est l'excédent de recettes en fonctionnement (recettes réelles- dépenses réelles de fonctionnement) qui permet de souscrire l'emprunt. Plus le taux d'épargne brute est élevé plus la collectivité peut emprunter pour accroître l'investissement et donc son développement. Cela implique une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui est la clé d'une épargne brute élevée.

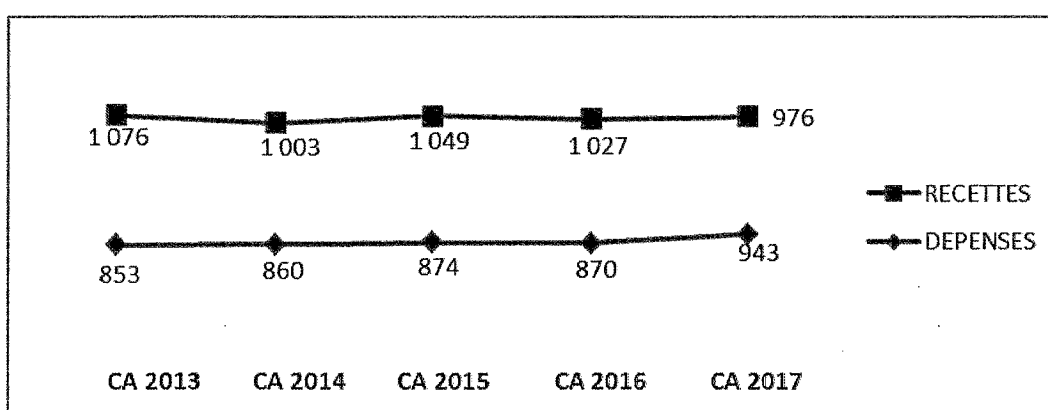
Les recettes de notre Commune sont composées, comme pour les autres communes, pour l'essentiel du FIP Fonctionnement (Nouvelle-Calédonie) et des dotations de l'Etat. Toutes les deux représentent 84 % des recettes en fonctionnement.



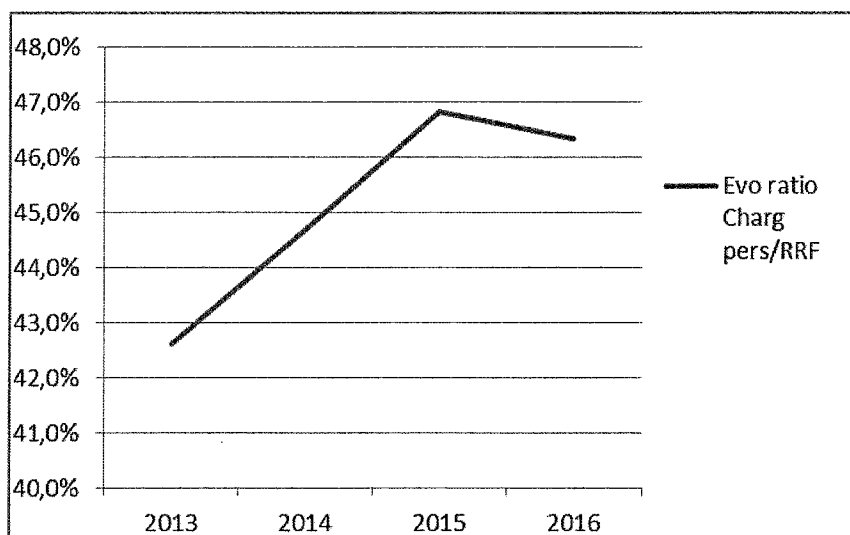
#### Une évolution maîtrisée des dépenses

Sur la période 2013 à 2015, l'évolution des dépenses (budget principal + budgets annexes) a été maîtrisée alors que les recettes ont connu un léger fléchissement. L'effort de gestion et la stabilité des dotations de l'Etat ont permis de maintenir un taux d'épargne brut de bon niveau alors que la dotation FIP de la Commune a baissé jusqu'en 2013 avant d'être stable en 2014 et 2015. En 2016, la baisse des recettes a été plus forte que la baisse des dépenses, permettant une stabilité de l'épargne de la Commune.

La dépense par rapport à la recette réelle est structurée comme suit : charges de personnel 46 %, charges générales (achats de fournitures et prestations de service) 24,1 %, charges de gestion 13,8 %, charges financières (intérêt de l'emprunt) 2,2 %, charges exceptionnelles (principalement la subvention d'équilibre aux budgets annexes) 4,3 % et les charges d'amortissement et de provision 2,8 %.

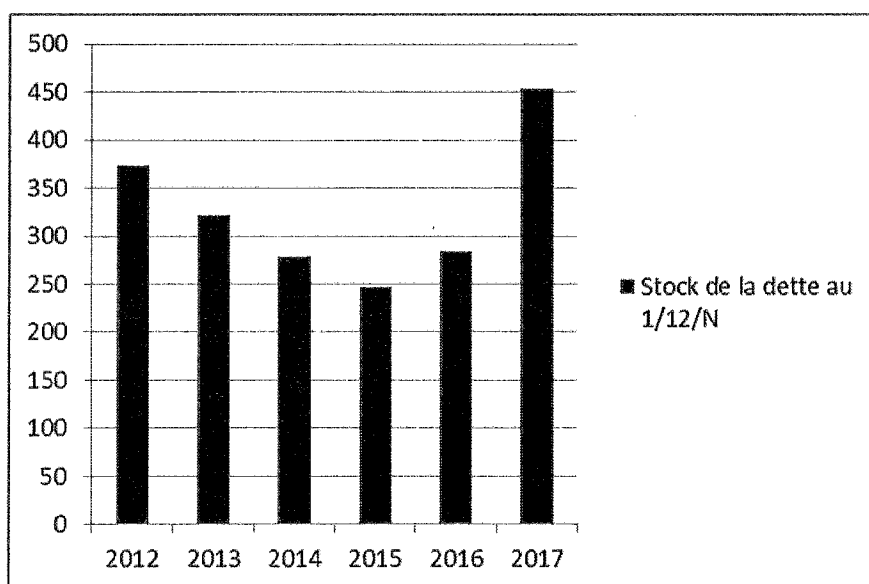


Les charges de personnel, après une augmentation de 2013 à 2015, sont restées stables en 2016 malgré le renforcement des services de la police par le recrutement de 4 nouveaux agents, et le recrutement d'agents temporaires pour les écoles. L'indicateur du poids des charges de personnel dans le budget reste bien au-delà de la norme AFD (max 36 %).



### *Un désendettement puis un recours à l'emprunt ces dernières années*

Si sur la période 2011 à 2014, la Commune s'est désendettée en limitant l'emprunt et en faisant appel plus à ses ressources propres et externes (sa capacité d'autofinancement et des subventions d'équipement) pour réaliser ses investissements, elle a eu recours à l'emprunt ces dernières années pour répondre aux besoins importants d'investissement dans l'eau (extension réseau Néra/marais perruches). Cet endettement, nécessaire dans un contexte de stagnation des recettes communales, s'est réalisé de manière raisonnée en étant bien en dessous des limites fixées par l'Agence Française de Développement.



### ➤ Les perspectives 2017 à 2019

Dans un contexte de fort ralentissement de la croissance économique locale voire de récession économique, lié à la conjoncture mondiale en baisse et à la fin des grands chantiers ainsi qu'à l'incertitude sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, il est de bonne administration de suivre des orientations prudentes.

#### *Une maîtrise impérative des dépenses de fonctionnement*

La situation économique locale et internationale peu favorable conduit la collectivité à faire preuve de prudence en limitant l'augmentation des charges en 2018 ou à faire des économies.

Si l'année 2017 semble plus éclaircie du point de vue de la situation économique locale, bien qu'il peut toujours y avoir une dégradation de l'économie, la période 2018 et 2019 est caractérisée par une grande incertitude institutionnelle et donc économique et financière pour l'ensemble des collectivités publiques. Les prévisions budgétaires et la politique de Bourail en matière de service public et d'investissement seront naturellement revues en fonction de l'évolution institutionnelle et économique à partir de l'année 2018.

Dans le cas d'une situation de relation inchangée entre la Nouvelle-Calédonie et la France, la situation économique et budgétaire des collectivités pourrait se dégrader encore un peu ou s'améliorer. C'est dans cette hypothèse que la projection de l'évolution de recettes et de dépenses est réalisée sur 2018 et 2019.

### **III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018**

Comme indiqué précédemment, la situation économique peu favorable impose à la collectivité d'assurer avant tout :

#### **➤ Une rationalisation des coûts de fonctionnement propres**

Il convient de contenir nos dépenses de fonctionnement courant au moins au niveau du budget 2017 pour, d'une part, couvrir le remboursement du capital de la dette et, d'autre part, dégager un autofinancement permettant de réaliser notre programme d'investissement.

Ainsi, un effort sera à nouveau demandé à tous les services afin de rationaliser leurs dépenses de fonctionnement et d'optimiser les ressources.

La Commune poursuivra son effort d'études permettant de réaliser des économies en matière d'eau (recherche de diminution des fuites, mesures limitant le gaspillage d'eau), d'électricité (développement de l'énergie solaire, éclairage public par LED) et de consommation téléphonique (adaptation des forfaits aux besoins réels).

Le développement de la commune, au-delà de la maîtrise des dépenses de gestion courante, ne peut toutefois pas faire abstraction des attentes et besoins des administrés tant au niveau de l'habitat social, culturel et socioéducatif, économique et social. A ce titre, malgré la situation financière contrainte, l'exécutif a souhaité :

#### **➤ La poursuite des opérations d'équipements engagées et/ou contractualisées**

En 2018, la commune poursuit son effort d'équipement qui portera sur :

- la remise à niveau des écoles

La rénovation des équipements scolaires engagée en 2017 va se poursuivre avec la mise en service de la nouvelle cantine municipale à l'école Louise MICHEL et des travaux d'économie d'énergie pour un confort thermique des locaux (protection solaire, isolation de la toiture, brasseurs d'air).

- La poursuite des équipements primaires

Les travaux d'électrification Fer 2017 et projet FER 2018 d'un montant total de 60 millions de francs ; il s'agit d'étendre la desserte électrique à la pointe VIDOIRE.

Les travaux routiers de cette année s'élèveront en totalité à plus de 183 millions.

Ils concerneront :

- la réhabilitation du pont desservant les résidents de la pointe BELLENGUEZ, la réfection de la route de la Taraudière et la route de Téné pour un montant de plus de 100 millions de francs,
- la réfection de la route de Nessadiou pour un montant d'environ 33 millions,
- la réfection de la route de la Roche Percée (sur la presqu'île) pour un montant de 18 millions,
- le pont de Nékou pour un montant de 20 millions,
- le pont « FOUCRIER » pour un montant d'environ 12 millions.
- le déplacement du centre équestre pour 8 millions.

Poursuite de travaux de goudronnage des rues du village et :

- réhabilitation du parc public (en face de l'EFPA) ; électrification et pose d'un appareil de « work out » ; réfection du terrain de pétanque,
- aménagement de la place des flamboyants,
- lancement des études pour la construction d'une nouvelle gendarmerie et la traversée du village
- l'aménagement du carrefour du lotissement Collines aux perruches.

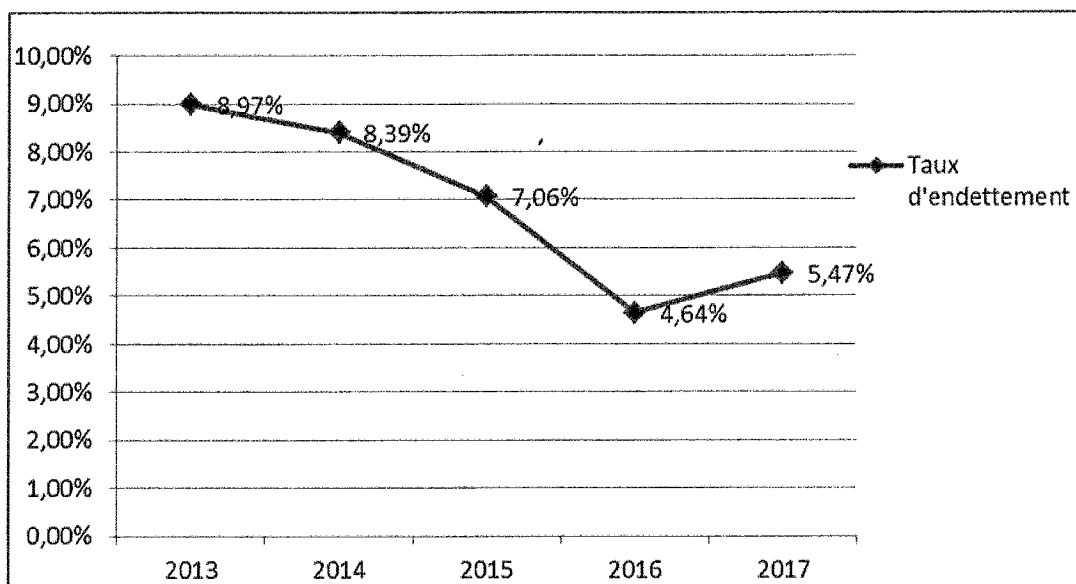
Concernant les opérations d'Adduction en Eau Potable, il s'agit d'une extension du réseau pour desservir les familles résidant à Nessadiou (CR 8) et le changement du liner du bassin de la Néra.

La réalisation des travaux d'assainissement du village secteur Ballande et Bellevue.

L'investissement nouveau en 2018 représente environ 293 millions de francs. Ajouté à celui en cours des années précédentes de 392 millions de francs, l'investissement total est porté à plus de 685.000.000 de francs.

L'effort d'investissement 2018 sera financé par l'épargne nette (CAF brut – remboursement en capital) et par emprunt. L'emprunt 2018 s'élèvera à 50 000 000 de francs.

Dans cette configuration, la dette de la Commune auprès de l'AFD principalement sera portée à 454 millions de francs. Le ratio de solvabilité (nombre d'années pour rembourser la dette) s'établirait, quant à lui, à un niveau satisfaisant : 2,77 années en 2017 (contre 1,84 en 2016), bien inférieur à 7 années préconisées par l'AFD. De même que le ratio d'endettement s'établit à 5,47 % (contre 4,64 % en 2016) bien en deçà de 20 % fixé par l'AFD.



## VI. LES BUDGETS ANNEXES

### ➤ **Le budget des déchets ménagers**

En contrepartie du service rendu aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères attendu en 2018 est évalué à environ 32 M F/CFP.

Cette recette permet de couvrir les frais du marché de collecte des ordures ménagères signé avec la société Pacifique Environnement, suite à l'appel d'offres groupé lancé durant l'année 2017.

Enfin, l'évacuation et le traitement des déchets à l'ISD de Gadji entraînent un déficit de ce budget annexe. En effet, le coût de transfert des déchets géré par le SIVM de LA FOA coutera la somme de 34.000.000 F

Cela engendre un déficit prévisionnel de 25.000.000 F.CFP de ce budget annexe couvert par la subvention communale.

### ➤ **Le budget eau**

En 2018, les recettes d'exploitation sont stables à hauteur de 26 millions sans augmentation de la redevance communale couvrant les dépenses. La maîtrise des dépenses en 2017 permet la constitution d'une épargne de 50 MF.

Les principaux chantiers concernent l'extension AEP le long du CR8 et le changement du liner dans le bassin de la Néra.

Cette épargne autorise la commune à emprunter la somme nécessaire à la réalisation des travaux d'AEP, de financer des extensions et des rénovations du réseau et d'assurer le remboursement du capital de la dette

### ➤ **Le budget assainissement**

Le réseau d'assainissement a été confié par convention à la société EPUREAU. Cette société gère le bon fonctionnement du réseau, des postes de relevage et du lagunage.

L'augmentation de la taxe d'assainissement permettra de financer cette nouvelle convention.

En investissement, il sera inscrit les crédits nécessaires à la réalisation de la 9<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement secteur Bellevue - Ballande (95 M) dont les travaux doivent commencer en 2018.

#### **IV. CONCLUSION**

La situation financière favorable de la Commune, fruit d'efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, permet d'envisager sur 2018 la poursuite de la politique communale en matière de services publics et d'investissement importants à venir : participation communale pour la construction de la nouvelle gendarmerie, camping de Poé, rénovation du musée et de la maison du commandant.

Toutefois, la situation économique la Nouvelle-Calédonie peu favorable et son impact sur les finances des collectivités publiques doit nous faire observer la plus grande prudence d'autant que l'on approche d'une échéance importante sur notre avenir institutionnel. Il convient de suivre de très près l'évolution de la situation et d'adapter la politique municipale de dépense afin de limiter, si cela est possible, l'impact négatif sur la situation financière de la Commune.

Tels sont les éléments constitutifs du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

Le Maire

## DECLARATION DE GROUPE INTERET GENERAL DE BOURAIL CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2018 Débat D'Orientation Budgétaire 2018

Madame le Maire,

Les orientations budgétaires que vous soumettez à notre discussion ce jour appelle des remarques voire des inquiétudes de la part de notre groupe.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous attirons votre attention sur la nécessité de les contenir au maximum afin de maintenir la capacité d'investissement de la commune. Nous notons que les dépenses de fonctionnement ont progressé de presque 100 millions entre 2013 et 2017 avec des charges de personnel qui pèsent à hauteur de 46% du budget ! C'est énorme !

Nous tenons à saluer votre volonté de réduction des charges par les économies de dépenses d'énergie en développant le solaire et l'éclairage au LED car cela va dans le sens de la gestion responsable de l'énergie cependant cela ne suffira pas à compenser les dérives budgétaires.

Pour ce qui concerne les investissements, beaucoup de routes mais peu de développement d'infrastructures nouvelles.

Certes ces travaux sont nécessaires cependant nous ne retrouvons pas dans ces orientations bons nombres de projets qui sont pourtant prioritaires :

- Le restaurant de Téné prévu depuis de nombreuses années et qui a déjà été financé par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie depuis 2013
- Le bâtiment de l'Office du Tourisme de Bourail
- La part de la commune au financement du lotissement dit de la colline aux perruches
- La part de la commune au financement du carrefour sur la RT1 lié à ce même lotissement

Cette opération est pourtant fléchée comme prioritaire pour le développement de la commune dont la population souffre d'un déficit en logements.

Cette opération a été inscrite comme prioritaire au contrat quinquennal Province - Mairie 2017-2021. Malheureusement, ce n'est pas le seul dossier qui accuse beaucoup de retard alors même qu'il fait l'objet de financement soit dans le cadre de cette convention avec la Province soit dans le cadre du contrat de développement Etat- Province – Mairie. On peut citer en vrac :

- La construction d'un nouveau réservoir de 300 m<sup>3</sup> au FSH et la distribution POUEO prévu en réalisation en 2018 pour 130 millions XPF

En parallèle de la réalisation des opérations 2018, il conviendrait de lancer les études nécessaires à la réalisation en 2019 des opérations suivantes :

- Renforcement du réseau d'eau potable Boghen et village
- Construction d'un espace jeunes : il faut nécessairement lancer dès 2018 un concours d'architectes
- L'assainissement du secteur de Poé (1<sup>ère</sup> tranche)

Ce projet avait d'ailleurs été fléchés comme prioritaire dans les discussions avec la Province qui a manifesté son soutien par le financement au titre du contrat de développement Etat Province Mairie 2017-2021 renforcé par un accompagnement supplémentaire de l'institution provinciale au titre du contrat quinquennal Province Mairie à hauteur de 80 Millions supplémentaires. Par courrier du 14 février dernier, le président de la Province Sud vous a rappelé cette nécessité en vous invitant à missionner un cabinet d'études compétent dans le domaine de l'assainissement pour vous

accompagner sur ce projet dès à présent afin d'être en mesure d'en réaliser les premiers travaux dès 2019.

Il nous semble que dans le contexte de la crise des algues que nous rencontrons et qui crée des tensions dans notre village, il est impératif que vous investissiez dans la salubrité des eaux de Poé.

Le retard pris dans bons nombres de projets d'investissements inscrits aux budgets précédents est préoccupant : 392 millions de reports pour 293 Millions de nouveaux investissements sont un autre indicateur de vos difficultés à concrétiser les projets qui sont pourtant nécessaires au développement de la commune et au bien-être de la population en général.